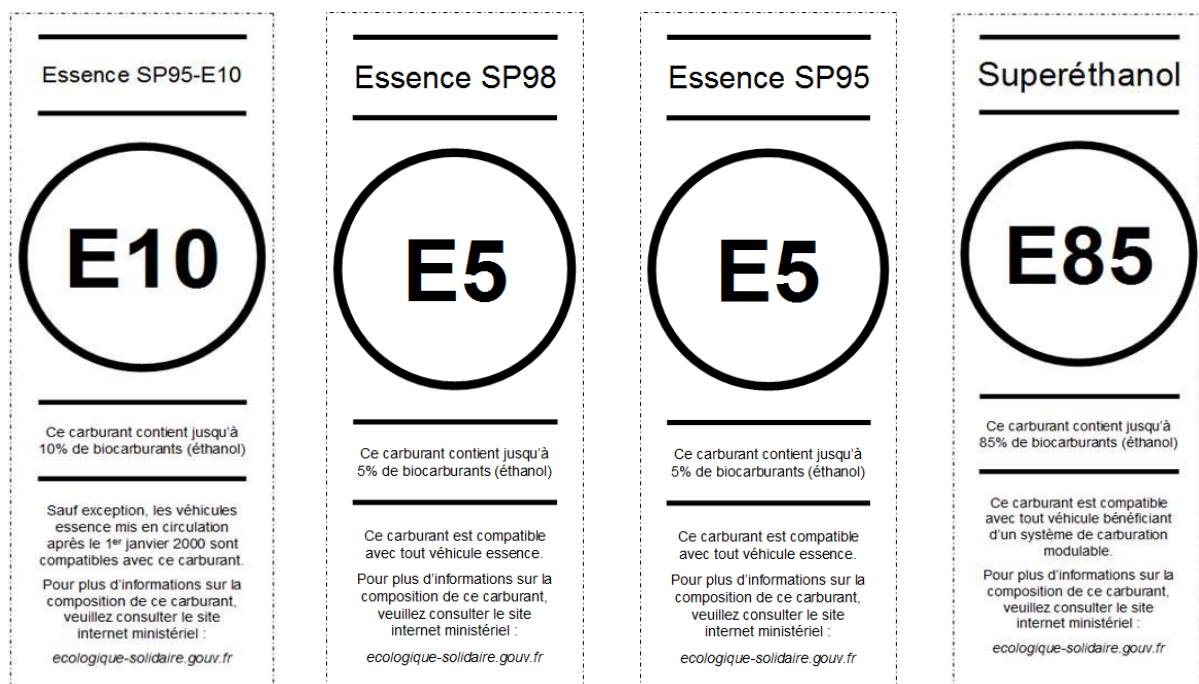


Une signalétique complémentaire sur les carburants dans les stations-services : une bonne initiative pour informer les consommateurs

Pour une meilleure lisibilité pour les consommateurs, une directive européenne prévoit dès le 12 octobre 2018, une signalétique additionnelle harmonisée pour les carburants dans toutes les stations-services des pays membres de l'Union européenne. Une bonne nouvelle pour La Collective du bioéthanol qui salue la clarification sur la teneur en biocarburants pour les automobilistes.

Cette évolution de signalétique ne constitue pas un changement de nom mais l'ajout d'un symbole en complément des noms de produits existants.

Le nom du SP95-E10 sera ainsi conservé à la pompe et un marquage E10 dans un cercle sera ajouté, pour signaler la présence dans cette essence de jusqu'à 10% d'éthanol (E pour éthanol).



Étiquetage des essences et du Superéthanol en station-service à partir du 12 octobre 2018

Le même symbole sera apposé sur la trappe à essence des véhicules neufs afin que les automobilistes puissent plus facilement choisir un carburant qui convient à leur véhicule.

La Collective du bioéthanol encourage la pose du même symbole sur les véhicules d'occasion, par les réparateurs automobiles ou les contrôles techniques.

Trop de conducteurs ne savent toujours pas que le SP95-E10 convient à leur véhicule, alors qu'il est **compatible avec 97 % du parc des automobiles et des motos**, et avec la plupart des engins récents fonctionnant à l'essence (liste des véhicules et engins compatibles sur E10.fr). Quand le SP95-E10 et le SP95 sont proposés dans une même station-service, le SP95-E10 est en moyenne 4 à 5 centimes moins cher et est plus avantageux à l'usage.

Le SP95-E10 représente déjà la **première essence de France avec 43 % du marché des essences**. Il est proposé dans **2/3 des stations-services**. Les automobilistes ont tout intérêt à le demander dans les stations qui ne le proposent pas encore.



Trappe à carburant d'une voiture essence

À propos de la Collective du bioéthanol

La Collective du bioéthanol est représentée par l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) et le Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole (SNPAA). Son objectif est d'informer les professionnels et le grand public sur la filière bioéthanol. Le bioéthanol est incorporé à ce jour dans les essences en France, en pur ou dans un dérivé, jusqu'à 7,5% dans le SP95 et le SP98, jusqu'à 10% dans le SP95-E10 et jusqu'à 85% dans le Superéthanol-E85.

Plus d'informations sur : www.bioethanolcarburant.com

Espace photo : <http://www.bioethanolcarburant.com/espace-presse/photos/>

Espace vidéo : <http://www.bioethanolcarburant.com/espace-presse/videos/>

CONTACT PRESSE : **CORIOLINK - Lisa Omara** – 07 84 90 83 15 – lisa.omara@coriolink.com